

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 16 septembre 2024

Date de convocation : 10/09/2024

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240916-D20240738-DE



Délibération N° 2024/07/038

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : **VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL -DM N°3**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, GIRAudeau Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, BOTON Monique pouvoir à PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à FIAUD Marie Annick.

Excusée : LATOUCHE Céline

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire propose la modification d'imputation concernant l'encaissement de la subvention de l'Etat, Fonds verts, qui doit être imputée en fonctionnement comme le sont les dépenses depuis 2024.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre <b>023</b> – Virement à la section d'investissement	+ 9 000		45
Chapitre 74 - <b>74718</b> – fonction 512 - subvention Etat fonds verts		+ 9 000	47
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>+ 9 000</b>	<b>+ 9 000</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre <b>021</b> – virement de la section de fonctionnement		+ 9 000	37
Chapitre 13 – Article <b>1321</b> – fonction 512 – subvention fonds verts - <b>annulation acompte perçu en 2023</b>	+ 2 800		26
Chapitre 13 – Article <b>1321</b> – fonction 512 – subvention fonds verts - <b>annulation RAR 2023</b>		- 6 200	37
<b>Total Investissement</b>	<b>+ 2 800</b>	<b>+ 2 800</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable aux virements de crédits proposés.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

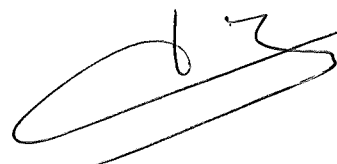
Le Maire,

Éric PANNAUD




Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le